



Information sur le stockage obligatoire de gaz naturel

Il faut constituer des réserves de gaz en vertu de l'ordonnance du 10 mai 2017 sur le stockage obligatoire de gaz naturel (RS 531.215.42). Cette obligation incombe à la personne qui est la première à mettre du gaz naturel sur le marché et qui est visée par la loi sur l'imposition des huiles minérales.

Ce stockage de gaz naturel est réalisé en constituant, à titre supplétif, des réserves obligatoires de mazout extra-léger pour garantir l'approvisionnement des consommateurs dotés d'une installation mixte (pouvant être alimentée soit au gaz, soit au mazout). Le volume des réserves obligatoires à titre supplétif doit permettre de couvrir, durant 4 mois et demi, les besoins en gaz des installations mixtes.

La personne qui est la première à mettre du gaz naturel sur le marché doit passer un contrat de stockage avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays qui l'oblige à constituer des réserves. En outre, elle doit s'affilier à Provisiogas, organisation chargée des réserves obligatoires. Il incombe à Provisiogas d'exécuter les tâches confiées par la Confédération et liées au stockage obligatoire de gaz naturel. La personne mettant pour la première fois du gaz sur le marché s'engage notamment à participer financièrement au stockage obligatoire – à titre supplétif – de mazout extra-léger, encadré par Provisiogas.

Est libérée de l'obligation de passer un contrat de stockage toute personne qui met sur le marché, par année civile, moins de 100 tonnes de gaz naturel (liquéfié ou non). Elle doit toutefois fournir des prestations financières identiques à celles qui résulteraient pour elle d'un contrat de stockage obligatoire.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à l'organisation chargée des réserves obligatoires:

Provisiogas
Schwanengasse 5 + 7
boîte postale
3001 Berne
tél. +41 (0) 31 328 72 50
info@provisiogas.ch

ou à la Confédération:

Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE)
Belpstrasse 53
3003 Berne
tél. +41 (0) 58 462 21 71
info@bwl.admin.ch